



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 97-2023
Rapporteur : Louis CHOAIN

Votants pour : 31
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Guillaume WIENER, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Valérie DIOT à Louis CHOAIN, Hugues CANTEL à Mickael PEREIRA, Sabrina BECHET à Sara FERAUD, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Marie-Lyne VAGNER, Françoise ROUTIER à Frédérique PARIS, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT à Sébastien LERAT, Ulrich SCHLUMBERGER à Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN à Claire PITETTE

Absents : Justine PIQUOT, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 06 décembre 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

NOUVEAUX TARIFS ET RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DE LA SALLE DES FÊTES ET DE LA SALLE CAPITULAIRE

Exposé des motifs :

Afin de prendre en compte l'évolution des usages mais aussi des contraintes budgétaires pesant sur la collectivité (inflation sur les fluides), la Ville a décidé de revoir la tarification et les conditions de location de la salle Capitulaire et de la salle des fêtes avec, notamment, la création d'une tarification unique en cas de location conjointe des deux espaces de réception mais aussi la mise en cohérence des tarifs avec les équipements environnants.

À l'occasion de l'évolution de ces tarifs, et puisqu'ils n'avaient pas été revus depuis 2018, les règlements intérieurs de la salle Capitulaire et de la salle des Fêtes, ont fait également l'objet d'une mise à jour, principalement pour préciser les conditions de sécurité et les jauges d'utilisations telles qu'elles sont en cours depuis les passages de commission de sécurité du 29 avril 2021.

Les nouveaux tarifs et règlements intérieurs de la salle des fêtes et de la salle Capitulaire sont à retrouver en annexe de cette délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs de location des salles et leur règlement intérieur, et de valider le modèle de convention de location

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2334-15 et L.1111
Vu la proposition de règlement et de contrat ci-annexée,
Vu les tarifs proposés ci-annexés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

DE MODIFIER les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle capitulaire comme proposé en annexe,

DE VALIDER les modifications au règlement intérieur des salles ci-annexé

DE VALIDER le modèle de contrat de location de ces espaces

DE DELEGUER à Madame le Maire la faculté de signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, et notamment les conventions de location.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 13/12/2023,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

